

# ESPARRON DE PALLIÈRES

FEVRIER 2011

LETTRE D'INFORMATION



## Eclairage public :

Pour un meilleur service de la société E2M, merci de signaler en Mairie tout problème que vous constateriez dans votre quartier nous nous occupons de les prévenir.



A vous tous ,

Je rencontre, au fil du temps, des personnes pleines de générosité, pleine de vie et de joie. Vous êtes toujours plus nombreux à avoir des projets sur la commune. Chaque jour, je suis enchanté de découvrir que les habitants et les acteurs de la commune œuvrent tous ensemble pour que nos conditions de vie soient meilleures, que notre plaisir à évoluer dans notre commune soit toujours plus grand. Voici quelques passages d' actualités qui feront notre histoire de demain La commune poursuit sa route avec son histoire et nous continuerons à l'écrire ensemble pour 2011. Alors, je souhaite que de belles pages s'inscrivent dans votre mémoire et dans celle de notre commune.

## Quelques chiffres :

L'excédent global sur l'année 2010 est de **387 783.70 €**

C.C.A.S. :	748.86 €
EAU POTABLE :	13 750.47 €
ASSAINISSEMENT :	78 920.58 €
COMMUNE :	294 363.79 €

Le Maire,  
Martine ARIZZI

## RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	INTERDIT							
		TOLÉRÉ			INTERDIT				
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			POSSIBLE*		SOUIS à DÉCLARATION en mairie (imprimé n°1)	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n° 4)		POSSIBLE*
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06	1/10 30/09	1/10 31/12	Les jours de vent de plus de 40 km/h
									40 Km/h

- Declarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R 322-5 du code forestier)

### POSSIBLE\*

sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

informations complémentaires et imprimés sur le site internet [www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org)

Nous vous rappelons que suivant les périodes de l'année le brûlage est soumis à autorisation de Madame Le Maire. En conséquence observé le tableau ci-dessus pour connaître les périodes et vérifier alors que vous n'êtes pas en infraction. Les documents de demande d'autorisation de feu sont disponibles en Mairie.

Le Garde Champêtre, Jean-Michel LECLERCQ

## Contact Mairie

Place de l'église 83560  
ESPARRON DE PALLIÈRES

Tél. : 04.94.80.60.26.

Fax : 04.94.80.63.00

Courriel :  
esparron83@wanadoo.fr

Site Web :  
[www.esparron.fr](http://www.esparron.fr)

## VIE SOCIALE La commission communale

Bonjour à tous,

Notre repas de Noël s'est parfaitement bien déroulé et nous tenions, au sein du CCAS à vous remercier d'être venus aussi nombreux...Le repas était excellent et nous avons pu nous déhancher à souhaits tout l'après midi grâce au groupe



« MELODIA »...Une petite photo pour le bon souvenir...

Pour nos journées « shopping », veuillez noter les prochaines dates du bus pour

Saint Maximin :

- Le 24 février 2011 à 13H30 avec Anne CHIMENE
- Le 24 mars 2011 à 13H30 avec Caroline REVERBEL
- Le 21 avril 2011 à 13H30 avec

Corinne VINCENTI

Nous invitons par ailleurs toutes les personnes nouvelles et notamment celles de plus de 65 ans à se faire connaître en mairie.

Je me permets de vous rappeler une nouvelle fois que le CCAS est là pour vous aider en cas de problème, que nous sommes à votre écoute et que vous pouvez nous rencontrer sur simple demande de rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

**Caroline REVERBEL**

VICE PRESIDENTE

## VIE ASSOCIATIVE

### La réunion entre la mairie et les associations

s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> février. Nous avons reçu l'avenir des Pallières, la confrérie des fauconniers, le Cercle de l'union, le comité des fêtes, AVEC ainsi que les invités le club ST Roch et le comité des fêtes de St Martin.

Les dates des manifestations de St Martin et d'Esparron ont ainsi été communiquées pour 2011, ce qui permet d'éviter les « doublons ».

Les besoins et projets de chacun ont été évoqués ainsi qu'une date du forum, validée par le conseil municipal du 10 février :

Rendez-vous donc **le samedi 21 mai** pour un forum des associations et des artistes !

Et pour toutes les animations d'Esparron (voir tableaux pages suivantes).

Et n'hésitez pas à vous inscrire aux activités variées pour tous : musique, théâtre ou danse, gymnastique ou arts martiaux ? C'est possible à Esparron ! Profitons de cette chance exceptionnelle : avoir des activités chez nous alors qu'on court toute la semaine!

**Anne CHIMENE**

Adjointe déléguée aux associations.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>17h-17h45 <b>MUSIQUE</b> éveil musical ECOLE DE MUSIQUE DU HAUT VAR Salle des fêtes</p> <p>17H45-18H45 <b>MUSIQUE</b> formation musicale ECOLE DE MUSIQUE DU HAUT VAR Salle des fêtes</p>	<p>14h30-16h30 <b>LOISIRS CREATIFS</b> Créations manuelles AVENIR DES PALLIERES salle ancienne cantine</p> <p>18H – 19H <b>GYM</b> AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p>	<p>13H30 -15H <b>THEATRE</b> ECOLE DE MUSIQUE THEATRE DU HAUT VAR Salle des fêtes</p> <p>15-16H <b>ARTS MARTIAUX</b> ASSOCIATION ARTS MARTIAUX Salle des fêtes</p> <p>16h-17h <b>ARTS MARTIAUX</b> ASSOCIATION D'ARTS MARTIAUX Salle des fêtes</p>	<p>17h-18h <b>GYM</b> AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p> <p>18h-19h <b>DANSE</b> Petits AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p> <p>19h-20h <b>DANSE</b> Ados AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p>	<p>18h30-19h30 <b>DANSE</b> Moyens AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p> <p>19h30-21h <b>DANSE</b> Adultes AVENIR DES PALLIERES Salle des fêtes</p>

### La Sainte Agathe,

C'était le samedi 05 février...  
Au programme : messe de la  
Ste Agathe à 10h30 et apéritif  
↙ à la salle des fêtes  
Suivies d'une soirée animée !  
C'est avec plaisir que les petits  
et les grands ont dégustés les  
traditionnelles oreillettes !!!!! ↘



Date	Manifestation	Organisateur
19/02	LOTO	Comité des fêtes
19/03	REPAS BELGE	Comité des fêtes
? /03	CARNAVAL <i>surveiller l'affichage</i>	Avenir des Pallières
20/03	Participation à la journée mon- diale de l'informatique	Cercle de L'union
09/04	LOTO SPECTACLE DE DANSE A JOUQUES	Comité des fêtes Avenir des Pallières
01/05	VENTE DU MUGUET	Comité des fêtes
21/05	FORUM	MAIRIE
25/06	SPECTACLE DE DANSE ESPARRON	Avenir des Pallières
01/07	SPECTACLE DE DANSE ST MARTIN	Avenir des Pallières
DU 28/07 AU 02/08	FETE DU VILLAGE <i>animation, jeu de quilles, jeux, goûter enfants avec cadeaux pour tous, concours de boules...</i>	Comité des fêtes Cercle de L'union
30/07	FETE DU VILLAGE SOIREE PIZZA	Avenir des Pallières
31/07	FETE DU VILLAGE KERMESE	Avenir des Pallières

### INFORMATIQUE AU CERCLE formations le lundi de 17h à 19h.

Des ordinateurs sont mis à votre  
disposition et vous pouvez également  
utiliser le vôtre. Aide pour utilisation  
d'Internet sous forme de vidéo.

### **HORAIRE** **du Cercle**

*vendredi*  
18h-21h  
*Samedi*  
11h-13h  
18h-21h  
*Dimanche*  
11h-13h  
18h-21h



### **HIVER**

#### Ouverture le jeudi de 14h à 17h

Invitation à tous ceux ou celles qui  
désirent partager un moment de convivia-  
lité et/ou jouer aux cartes ou autre jeu de  
société. *Dans ce dernier cas, se munir de  
ce jeu.*

## Cinq crèches intercommunales pour accueillir vos enfants



### Pour qui ?

#### Pour les onze communes de la CCPAV

Les crèches intercommunales sont situées à Barjols, Seillons source d'Argens, Tavernes et à Brue-Auriac à l'automne 2011. Elles sont gérées par l'association « La Maison de l'Enfance ». Une cinquième, basée à Bras et gérée par la MAMI, offre un accueil le lundi, mardi, mercredi de 8h à 17h.

Elles accueillent les enfants âgés de 3 mois à 6 ans résidant dans les onze communes de la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon (*voir carte*) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### Selon quelles modalités ?

Trois types d'accueil sont proposés :

- **accueil régulier** : pour les parents qui ont besoin de mettre leur enfant à la crèche toute l'année, chaque semaine les mêmes jours, et ce plus de 45 semaines par an. Un contrat est établi pour fixer les jours et heures d'accueil.
- **accueil ponctuel** : pour les parents qui ne souhaitent pas mettre leur enfant à la crèche régulièrement et dont le besoin est inférieur à 45 semaines par an. Les jours d'accueil sont définis avec la Directrice de la crèche en fonction des places disponibles au jour le jour.
- **accueil d'urgence** : pour les parents qui ont besoin de mettre leur enfant à la crèche de manière exceptionnelle, pour cause par exemple de décès, de maladie, d'entretien d'embauche etc.

Par ailleurs, les enfants de deux ans et demi à 6 ans scolarisés peuvent eux aussi être accueillis les mercredis et lors des vacances scolaires.

### Pour quel tarif ?

La participation des familles est calculée en fonction de leurs ressources sur la base de tarifs déterminés par la [Caisse d'Allocations Familiales](#).

### Contactez les crèches intercommunales

- Crèche Trotte Menu, Rte de Draguignan, 83670 Barjols. Tél : 04.94.78.92.97
- Crèche Pomme de Reinette, Les Ferrages, 83670 Tavernes. Tél : 04.94.72.31.32
- Crèche Les Petitous, Ch. de la Verrerie, 83470 Seillons  
Tél : 04.94.72.18.65
- Crèche de la MAMI: Mairie, 83 149 Bras.  
Tél : 04.91.37.23.40
- Crèche de Brue-Auriac : contacter la Maison de l'Enfance au 04.98.05.09.59



### Infos utiles :

Devenir auto entrepreneur en 10 étapes : la Maison de l'emploi et de la formation Provence Verte vous informe au 04.94.72.62.10

### Travail, Social, Papiers, Logement, Impôts :

La réponse de l'administration à vos questions  
- sur Internet : **Service-public.fr**  
- par téléphone **Allo service public au 3939**  
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe).

### Naissances :

*État  
Civil*

**Sandro CHATEL- -ANDREOTTA**

né le 17.10.10

**Loïc BARREME- - MOUTON**

né le 14.11.10

Sincères félicitations aux heureux parents

### Décès :

**Elie POURRIERE** le 16.11.2010

**Denis POURCEL** le 27.12.2010

Sincères condoléances aux familles.